

Décision

Générale

colonial

Décision n° 890 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 890

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de deux mille franes est accordé au titre de l'année 1961 à Mme Daba Daleïta, Afar Sougagoda, veuve de l'okal Afar Mohamed Moussa, domiciliée au quartier n° 3 Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1961.